



Montauban, le 18 août 2020

Madame, Monsieur, Chers parents,

Espérant que cette pause estivale a pu permettre à chacun de se retrouver auprès de ses proches, en famille ou sur son lieu de vacances pour un peu de repos et moments de ressources; nous avons à présent à préparer ensemble la prochaine rentrée 2020-2021.

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, la circulaire ministérielle du 8 août 2020 nous permet, à ce jour, la réouverture de l'internat selon un protocole plus assoupli :

"Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Toutefois, les élèves lycéens devront porter le masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte."

**Après une période estivale de brassage de populations et compte tenu de la diversité des publics accueillis en lieu clos sur l'internat, nous engageons une demande spécifique de dépistage pour les élèves internes afin de limiter au maximum les risques de contamination au niveau des dortoirs.**

**Pour accéder à l'internat, vous devrez donc présenter un test de dépistage négatif au Covid postérieur à la date du 24 Août 2020 au responsable de l'internat à l'installation du 28 août ou lors de la rentrée du mardi 1 septembre 2020.**

**Sans présentation de ce document, l'élève ne pourra être accueilli à l'internat par mesure de précautions évidentes.**

Les tests virologiques (PCR) sont effectués dans des centres de dépistage dont la liste est disponible sur le [site Internet sante.fr](http://site.Internet.sante.fr) ou sur le site Internet de votre Agence régionale de santé. Ce test est disponible à votre demande et sans prescription médicale, sans même présenter de symptômes. Il est gratuit ou intégralement pris en charge par l'assurance maladie.

Comme convenu sur la circulaire du 13 juillet 2020 publiée en page d'accueil lycée de notre site internet, nous vous rappelons que les élèves internes peuvent procéder à une installation anticipée le vendredi 28 août de 14h à 17h00.

Dans l'attente de vous retrouver, recevez madame, monsieur, chers parents, nos respectueuses salutations.

Philippe Blondel  
Chef d'établissement Lycée.